



Déclarations liminaires au CSA-FS près la Cour d'appel de Nîmes

le 28 mars 2025

Messieurs les Chefs de Cour,

Mesdames et messieurs les membres du CSA FS de la CA NIMES

Parmi les événements générateurs de stress qui se répètent dans notre institution, il y a toutes celles dues à sa brutalité.

La brutalité d'être changé de service, du jour au lendemain, sans concertation, sans plus d'explication que la volonté de réorganiser dans la précipitation avec tel ou tel impondérable... en l'espèce l'arrivée des cadres-greffiers.

Cet aspect de notre administration vient entre autre du mépris des « grands » pour les « petits personnels ». Ce terme, utilisé par un/une responsable, m'est remontée par l'écho des couloirs de la bouche d'un magistrat à qui on demandait plus de distance avec ses collègues du greffe.

La vie de palais a changé depuis 50 ans, les usages ont évolué, le vouvoiement est toujours de rigueur selon les différences de statut mais on peut appeler le collègue magistrat par son prénom comme celui-ci le fait avec nous, sans difficulté. Nous sommes tous collègues, œuvrant ensemble pour notre administration.

Mais... les esprits restent bloqués au siècle dernier, les complexes de supériorité demeurent.

La méconnaissance de la souffrance, engendrée par le retrait brutal d'un service à un agent, montre l'ignorance du haut niveau d'engagement des personnels. Certes, nous ne sommes pas propriétaires de nos services. Mais un peu d'humanité dans le traitement des individus qui s'impliquent tous les jours pour tenir à bout de bras, malgré toutes les vicissitudes rencontrées, des services souvent surchargés, cette humanité, cette reconnaissance apaiseraient grandement les relations intra-personnels.

J'écris cette DL avec cet « écho des couloirs » alors que les situations de stress et de souffrances sont multiples, en miroir aux innombrables changements intervenus dans la Justice ces dernières années. Les registres restent quasi mutiques.. même remonter les conséquences d'un recadrage musclé ayant donné lieu à l'hospitalisation d'un agent se fait dans le silence des principaux intéressés...

La Justice pourrait elle-aussi être qualifiée de « grande muette »... Il y a beaucoup de stress, de conflits, mais toutes ces souffrances se déroulent loin de nos instances qui ne sont que très rarement saisis. Loi du silence? Peur d'être stigmatisé ? La volonté de ne pas déplaire... ou la peur de déplaire..

Assurément, la demande des assistantes sociales de nouveaux interlocuteurs pour que soit remonté les situations préoccupantes le plus tôt possible, doit être entendue. Cela pourrait aboutir par exemple à l'institutionnalisation de lien avec la cellule SQVT : pour une plus large veille sur la SST des agents.

Assurément, la création de cette cellule SQVT, marquant la professionnalisation de cet enjeu majeur qu'est la SST des agents, est une grande avancée.

Mais comment faire évoluer les mentalités pour moins de souffrance au travail ?

Céline GUIRAO
représentante UNSA-SJ au CSA-FS près la Cour
d'appel de Nîmes